

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames BUCINA - DELOT M. – DEROUELLE – ETIENNE – SCHWENTER – SEUVRE.

Messieurs ALLARD (suppléant de Mme BOUROTTE) - BAILLET- BLANCHET – BLAUVAC - BOUCHERON – CHEVALIER – CORNIOT – DELAGNEAU D. - DELAGNEAU J.-L. – DELAGNEAU G. – DELOT Y - FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT M. - GAILLOT S. – GUINET-BAUDIN – HARIOT – MORLE – MORINIERE – PARIGOT - PORCHER – QUOIRIN – RAMON – ROUSSELLE – TIRARD.

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames DELCROIX – GUILLOT et Messieurs BIOT – COURSIMAULT – HENRY – LEPRUN – MAILLARD - QUERET

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames DA COSTA - DE BRUIN – TISON et Messieurs CARRA - CLERIN – DELAVAULT – JUSSOT - MATIVET

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – NUMERIQUE – FIBRE OPTIQUE – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES COMMUNES DE LASSON ET NEUVY-SAUTOUR

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'avenant à la conclusion de la convention tel que joint en annexe précisant les modalités de ce portage avec les communes de Lasson et Neuvy Sautour ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'avenant.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – TAXE DE SEJOUR 2026

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'appliquer les taux de taxe de séjour suivants à compter du 1er janvier 2026 et pour toute l'année 2026

Catégories d'hébergement	Montants 2026
Palaces	4,80 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,45 €

Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,73 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,64 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,45 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – ENERGIES RENOUVELABLES – PARC PHOTOVOLTAIQUE – PROJET TSE – COMMUNE DE VERGIGNY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (M. FOURNIER) et 39 voix pour,

- **REND** un avis favorable sur ce projet de parc photovoltaïque sis commune de Vergigny ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA REGION DE SAINT-FLORENTIN – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la désignation des représentants suivants au sein des instances du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Saint Florentin

Titulaires :

Valérie MONTIN (Beugnon)
Hervé MORINIERE (Beugnon)
Jessie BOURSIN (Chéu)
Pascal MILLON (Chéu)
Pascal FOURNIER (Germigny)
Renée DURAND (Germigny)
Michel VALLET (Jaulges)
Serge GAILLOT (Jaulges)
Patrice LEPELLETIER (Neuvy Sautour)
Laetitia ROY (Neuvy Sautour)
Jean Claude CHEVALIER (Turny)
Jean Marc FOUCHER (Turny)
Maxence GUILLOT (Vergigny)
Marc GAILLOT (Vergigny)

Suppléants :

Bertrand BAVOIL (Beugnon)
Mathieu ROY (Chéu)
Fabien JACQUEMINET (Germigny)
Éric DURNEY (Jaulges)
Jean Michel MARTINEAU (Neuvy Sautour)
Alain BEAUFREERE (Turny)
Frédéric BLANCHET (Vergigny)

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

**ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF –
RACCORDEMENT DU HAMEAU DE BLIGNY EN OTHE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le programme de travaux de raccordement des habitations de Bligny en Othe d'un montant prévisionnel global de 200 000€ HT (y compris ingénierie) ;
- **SOLLICITE** au plus haut niveau possible un accompagnement financier auprès de l'agence de l'Eau Seine Normandie pour une opération groupée de raccordement sur le réseau d'assainissement collectif ;
- **PROPOSE** aux habitants de Bligny en Othe concernés de confier la réalisation de leur raccordement (déconnexion de l'assainissement non collectif et raccordement sur le réseau collectif d'assainissement) par la Communauté de communes Serein et Armance ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de raccordement type jointe en annexe qui sera adaptée habitation par habitation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la demande de subvention et la signature des conventions de raccordement avec les propriétaires concernés.

SERVICE A LA POPULATION – SANTE – BOURSE AUX ETUDIANTS ET CONTRAT D'ENGAGEMENT D'EXERCICE POUR LES ETUDIANTS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le contrat d'engagement d'exercice à conclure entre Monsieur Anicet GINOUX-BELOUCIF et la Communauté de communes Serein et Armance annexé à la présente en fonction des besoins identifiés dans le projet de santé territorial,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature du contrat d'engagement d'exercice avec Monsieur Anicet GINOUX-BELOUCIF pour l'installation d'un chirurgien-dentiste sur le territoire communautaire au sein d'une maison de santé ou assimilée
- **INSCRIT** au budget les dépenses correspondantes.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET EAU POTABLE – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'EAU POTABLE PAR LA COMMUNE DE CHAILLEY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** le reversement des résultats de la part de la commune de CHAILLEY pour un montant de 100 000 euros
 - 100 000 euros au titre du solde d'exécution d'investissement
 - 0.00 euro au titre du résultat d'exploitation
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget Eau Potable de de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – BUDGET EAU POTABLE – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'EAU POTABLE PAR LA COMMUNE D'ESNON

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** le reversement des résultats de la part de la commune d'ESNON pour un montant de 64 000 euros
 - 11 000 euros au titre du solde d'exécution d'investissement
 - 53 000 euros au titre du résultat d'exploitation
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget Eau Potable de de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – BUDGET EAU POTABLE – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'EAU POTABLE PAR LA COMMUNE D'ORMOY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** le reversement des résultats de la part de la commune d'ORMOY pour un montant de 101 957.19 euros
- 91 884.85 euros au titre du solde d'exécution d'investissement
- 10 072.34 euros au titre du résultat d'exploitation
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget Eau Potable de de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – BUDGET EAU POTABLE – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'EAU POTABLE PAR LA COMMUNE DE SAINT-FLORENTIN

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** le reversement des résultats de la part de la commune de SAINT FLORENTIN pour un montant de 389 367 euros
- 131 937 euros au titre du solde d'exécution d'investissement
- 257 430 euros au titre du résultat d'exploitation
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget Eau Potable de de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ASSAINISSEMENT – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNE DE BEAUMONT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** le reversement des résultats de la part de la commune de BEAUMONT pour un montant de 45 839.04 euros
- 0.00 euros au titre du solde d'exécution d'investissement
- 45 839.04 euros au titre du résultat d'exploitation
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget ASSAINISSEMENT de de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ASSAINISSEMENT – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNE DE BELLECHAUME

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** le reversement des résultats de la part de la commune de BELLECHAUME pour un montant de 74 509.29 euros
- 74 509.29 euros au titre du solde d'exécution d'investissement
- 0.00 euros au titre du résultat d'exploitation
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget ASSAINISSEMENT de de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ASSAINISSEMENT – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNE DE CHAILLEY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** le reversement des résultats de la part de la commune de CHAILLEY pour un montant de 100 000 euros
- 100 000 euros au titre du solde d'exécution d'investissement
- 0.00 euros au titre du résultat d'exploitation
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget ASSAINISSEMENT de de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ASSAINISSEMENT – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNE DE GERMIGNY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** le reversement des résultats de la part de la commune de GERMIGNY pour un montant de 12 000 euros
- 2 000 euros au titre du solde d'exécution d'investissement
- 10 000 euros au titre du résultat d'exploitation
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget ASSAINISSEMENT de de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ASSAINISSEMENT – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNE DE NEUVY-SAUTOUR

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** le reversement des résultats de la part de la commune de NEUVY SAUTOUR pour un montant de 190 700 euros
- 135 900 euros au titre du solde d'exécution d'investissement
- 54 800 euros au titre du résultat d'exploitation
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget ASSAINISSEMENT de de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ASSAINISSEMENT – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNE D'ORMOY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** le reversement des résultats de la part de la commune d'ORMOY pour un montant de 108 694.28 euros
- 91 884.85 euros au titre du solde d'exécution d'investissement
- 16 809.43 euros au titre du résultat d'exploitation
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget ASSAINISSEMENT de de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ASSAINISSEMENT – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNE DE VERGIGNY

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** le reversement des résultats de la part de la commune de VERGIGNY pour un montant de 136 246.91 euros
- 0.00 euros au titre du solde d'exécution d'investissement
- 136 246.91 euros au titre du résultat d'exploitation
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget ASSAINISSEMENT de de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE – EAU POTABLE – DM N° 1 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la décision modificative N°1 valant budget supplémentaire EAU POTABLE de l'exercice 2025 telle que présentée dans la maquette budgétaire.
- **INSCRIT** les crédits nouveaux en dépenses et en recettes.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – DM N° 1 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTÉ** la décision modificative N°1 valant budget supplémentaire ASSAINISSEMENT de l'exercice 2025 telle que présentée dans la maquette budgétaire,
- **INSCRIT** les crédits nouveaux en dépenses et en recettes.

RESSOURCES INTERNES – PATRIMOINE – CESSION DE VESTIAIRE ET D'UN TERRAIN – COMMUNE DE NEUVY-SAUTOUR

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **PASSE OUTRE** l'avis du service du Domaine ;
- **APPROUVE**, la cession de l'ensemble immobilier composé d'un terrain et du vestiaire construit dessus tel que décrit ci-dessous à la commune de Neuvy Sautour au prix de 1 € (un euro)
Terrain d'environ 10 200 m² sis lieudit « LE PICHIS » commune de Neuvy Sautour - parcelle cadastrée ZS 299 (en cours de renumérotation) tel que définie sur le plan joint en annexe
Bâtiment à vocation de vestiaire d'une surface hors œuvre 160 m² et une surface utile de 127,92 m² comprenant 2 vestiaires collectifs, 3 douches 4 WC dont 1 handicapé, 1 infirmerie, 1 rangement, 1 chaufferie, 1 bureau et 1 local arbitre
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération dont la signature de l'acte de vente

RESSOURCES INTERNES – INSTITUTION – MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les nouveaux statuts intégrant la modification de l'adresse du siège de la Communauté de communes Serein et Armance ;
- **AUTORISE** M. le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération dont la transmission de la présente délibération à chacune des communes membres afin qu'elle délibère sur les nouveaux statuts de la Communauté de communes.

SERVICE A LA POPULATION – EQUIPEMENTS SPORTIFS – CENTRE AQUATIQUE – MODIFICATION TARIFAIRE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la modification des tarifs suivants à compter du 1^{er} juillet 2025 :

Intitulé	Tarifs contrat	Tarifs 2025	Nouveaux tarifs
Entrée aquatique			
Adulte	6,30 €	6,50 €	6,70 €
Enfant	4,60 €	4,80 €	5,00 €
10 entrées	46,00 €	48,00 €	50,00 €
Entrée aquatique et wellness			
1 entrée liberté	16,00 €	16,50 €	18,00 €
1 entrée duo liberté	30,00 €	31,00 €	33,00 €
Abonnement adulte			
Classic annuel	250,00 €	260,00 €	265,00 €
Liberté annuel	360,00 €	375,00 €	380,00 €
Essential annuel	440,00 €	455,00 €	460,00 €
Excellence annuel	550,00 €	570,00 €	580,00 €
Option bien être annuel	220,00€	230,00 €	235,00 €

Les autres tarifs votés le 19 décembre 2024 restent inchangés

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

RESSOURCES INTERNES – BUDGET ASSAINISSEMENT – REVERSEMENT DES RESULTATS DE L'ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNE DE PAROY EN OTHE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** le reversement des résultats de la part de la commune de PAROY EN OTHE pour un montant de 63 594,93 euros
 - 58 573,32 euros au titre du solde d'exécution d'investissement
 - 5 021,61 euros au titre du résultat d'exploitation
- **INSCRIT** les montants correspondants au budget ASSAINISSEMENT de de la CCSA aux comptes suivants :
 - Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés
 - Compte 7588 – Produits exceptionnels divers